

LES INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES.

Nos lecteurs s'intéresseront à la statistique suivante des salaires payés par les différents pays à régime constitutionnel aux gens qui sont chargés de leur faire des lois, de les taxer et de les gouverner.

Angleterre.—Les fonctions parlementaires sont gratuites dans le Royaume-Uni.

Allemagne.—Parlement Impérial. Pas d'indemnité pécuniaire ; libre parcours sur tous les chemins de fer.

Autriche.—Quatre piastres par jour de présence pendant les sessions. Les frais de voyage sont remboursés.

Grand Duché de Bade.—Trois piastres par jour plus les frais de chemin de fer. Les membres de la Chambre Haute ne reçoivent rien.

Bavière.—Libre parcours sur les chemins de fer de l'Etat et 1c. par mille sur les autres lignes ; \$2.75 par jour pour frais de séjour, pendant les sessions, pour les membres dont le domicile est hors de la ville où le parlement se réunit ; en cas d'absence, l'indemnité est suspendue.

Belgique.—Quatre cent vingt-cinq francs (\$82.50) par mois pendant les sessions aux membres domiciliés en dehors de Bruxelles. Ni parcours gratuit sur les chemins de fer ; ni frais de voyage.

Bulgarie.—Quatre piastres par jour pendant les sessions et \$3.00 seulement pour les membres qui habitent la ville où siège le parlement ; 12c par mille pour frais de voyage ou prix de la première classe pour les trajets pouvant se faire en chemin de fer ou en bateau à vapeur.

Canada.—Parlement Fédéral, \$1000 par session ; parlements locaux, Québec et Ontario, \$800 par session ; Nouvelle-Ecosse, \$500 ; Nouveau-Brunswick, \$500 ; Ile du Prince-Edouard, \$500 ; Manitoba, \$200 ; Colombie Anglaise, \$200. L'indemnité est suspendue pendant les jours d'absence. Frais de voyage, valises et papeterie et franchise postale.

Danemark.—Une piastre et demie par jour pendant les sessions et remboursement des frais de voyage ; entrée gratuite au théâtre royal.

Egypte.—90 livres égyptiennes (\$445.00 environ) aux députés du Caire pour frais de voiture ; 250 livres (\$1,200) et frais de voyage aux députés des provinces.

Espagne.—Aucune indemnité.

Etats-Unis d'Amérique.—Cinq mille piastres par année, payées par douzième ; 20c par mille de frais de voyage et \$125 par année de frais de bureau. La loi n'accorde pas le libre parcours sur les voies ferrées, mais la plupart des membres reçoivent des passes des compagnies.

France.—\$1800 par année ; libre parcours en première classe sur les chemins de fer, moyennant \$2.00 par mois.

Grèce.—\$360 par session ordinaire et \$200 pour une session extraordinaire.

Grand Duché de Hesse.—\$1.25 par jour et frais de voyage. Les députés habitant la capitale et les membres de la Chambre Haute ne reçoivent pas d'indemnité.

Hongrie.—\$1000 par année et \$330 pour indemnité de logement ; abonnements à prix réduits sur les chemins de fer de l'Etat et, sur les autres lignes, faculté de voyager dans la classe supérieure à celle du billet qu'on a pris.

Norvège.—\$3.25 par jour de présence au parlement ; \$2.75 par jour de voyage outre le remboursement des prix réels de transport. Les membres qui tombent malades sont soignés gratuitement et il paraît que les députés étendent le bénéfice de ce privilège à des dépenses de pure hygiène, bains, massage, gymnastique, vins toniques, etc.

Pays-Bas.—\$850 par année et frais de voyage pour les membres de la Chambre basse ; \$4.00 par jour et frais de voyage pour la Chambre Haute.

Portugal.—Plus d'indemnités depuis septembre 1892, si ce n'est pour les représentants des colonies. Libre parcours sur les chemins de fer de l'Etat de et pour Lisbonne. Les municipalités peuvent allouer à leurs représentants jusqu'à \$4.00 par jour, s'ils ont besoin de cette subvention.

Prusse.—\$3.75 par jour pendant les sessions, plus les frais de voyage.

Roumanie.—\$5.00 par jour pendant les sessions ; libre parcours sur les chemins de fer et frais de voyage sur les routes.

Saxe.—\$3.00 par jour pendant les sessions ; libre parcours sur les chemins de fer.

Serbie.—\$2.00 par jour pendant les sessions et 60c par heure pour frais de voyage pendant la durée réelle des trajets effectués.

Suède.—Pas d'indemnités aux membres de la Chambre Haute ; \$350 par session aux membres de la Chambre basse avec une retenue de \$3.75 par jour au cas d'absence non autorisée. Frais de voyage.

MODES ET NOUVEAUTÉS

Les manteaux pour cet hiver se porteront beaucoup en cachemire ou en mérinos doublé de fourrures, avec garnitures au collet et épaulettes. Ils seront de toute la longueur ou des trois quarts.

La fourrure sera décidément de mode cet hiver ; jusque sur les chapeaux, où les queues de vison, de loutre ou de sable d'Alaska seront très recherchées comme garniture. Jusqu'aux ailes qui surmontent le front du chapeau, que l'on fait en fourrure.

Les diplomates qui ont négocié le projet de convention commerciale entre le Canada et la France ont complètement négligé le commerce des draps et nouveautés. Les commissaires français paraissent avoir complètement oublié les industries de Lyon, de Rouen, de Sedan, etc.

La baisse des cours des actions des compagnies de coton à la bourse ne paraît pas se rapporter à une diminution des bénéfices de cette industrie pour le moment. Au contraire, toutes les compagnies sont activement occupées et plusieurs augmentent la capacité de leurs ateliers. Le véritable motif, c'est que l'on craint un remaniement du tarif qui enlèverait ou au moins diminuerait la protection dont jouit cette industrie. Dans ce cas, les cotonnades se vendraient nécessairement à meilleur marché.

Les manufacturiers américains exportent des tapis en Angleterre. Mais ce n'est pas un mouvement commercial sérieux qui puisse offrir une carrière à ceux qui voudraient, chez nos voisins, fabriquer pour l'exportation ; on n'envoie encore en Angleterre que le surplus de la production que l'on veut écouler à tout prix. Sur notre marché, les américains ont plus d'avantages.

Le tarif douanier de France relatif au pétrole vient d'être modifié par un abaissement des droits. Nos producteurs du Canada pourront peut-être en bénéficier. Voici le nouveau tarif :

No 193.—Huiles de pétrole, de schiste et autres huiles minérales propres à l'éclairage, aux 100 kil. nets :

Brutes : Produits importés directement du production ; Tarif général, 18 fr. — Tarif minimum, 9 fr. — Importés d'ailleurs, tarif général, 23 fr. ; tarif minimum, 14 fr.

Raffinées et essences. — Même origine : importées directement : Tarif général, 25 fr. tarif minimum, 12.50.—Importées d'ailleurs, tarif général, 30 fr. ; tarif minimum, 17.50.